

## FICHE PROJET

# « ACCOMPAGNEMENT SOCIO- EDUCATIF ADAPTE »

Juin 2020

## Programme « 10 000 logements HLM accompagnés »



### Présentation du projet

Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des publics les plus fragiles par la construction d'un maillage partenarial et la mobilisation d'un accompagnement social global adapté.



**Catégorie :** Maintien et accès  
Accompagnement social adapté

**Mots-clés** Grande exclusion ;  
accompagnement adapté



**Porteurs du projet :** Alogéa  
Habitat Audois



**Période :** 2016-2019



**Territoire concerné :** Département de l'Aude

### Contexte et genèse

Dans le contexte d'une précarisation croissante des publics à loger ou logés avec des situations personnelles de plus en plus complexes, et où les dispositifs de droit commun ne répondent pas ou que partiellement aux besoins des ménages, Alogéa en partenariat avec Habitat Audois a souhaité proposer un outil d'accompagnement adapté et modulable complétant l'offre proposée sur le territoire.

Le projet bénéficie d'un réel ancrage vis-à-vis des besoins du territoire. Le développement de celui-ci s'est fortement appuyé sur les éléments de diagnostic partagés réalisés dans le cadre d'ateliers de travail ayant associés les acteurs du territoire et menés par la DDCSPP de l'Aude.

Un premier financement dans la cadre du programme 10 000 logements HLM accompagnés a permis d'engager en 2016 et pour 3 ans, un premier volet d'actions. Afin de permettre une continuité dans le projet et d'ajuster au mieux la réponse des bailleurs, un second financement a été acquis en 2019 pour un an.

### Principaux objectifs

La philosophie du dispositif : aller là où les autres ne vont pas, mettre l'habitant au centre du projet, avec une adaptabilité complète de l'accompagnement (durée, fréquence des visites, prendre en compte les allers-retours et les hésitations de la personne). Les objectifs visés sont les suivants :

1. **Construire un accompagnement adapté et modulable**, à la carte, pour les ménages concernés
2. **Renforcer les outils d'accompagnement** en s'appuyant sur les besoins identifiés, autour de deux principaux axes : lutte contre l'isolement par l'action collective et articulation de l'intervention sociale avec un accompagnement des problématiques de santé mentale.
3. **Placer au cœur de cet accompagnement la coordination entre tous les intervenants** du ménage concerné et renforcer les moyens de la gestion locative adaptée du bailleur ;
4. **Poursuivre le pilotage partenarial opérationnel** autour de l'accompagnement des ménages, qui est devenu structurant pour les bailleurs, pour les associations et parfois également pour les institutions concernées.

### Le public cible

**Nature du public visé :** Ménages en grande difficulté : ménages en situation d'isolement social, et/ou ayant fait l'objet de procédures d'expulsion ; ou présentant des difficultés d'occupation du logement.

Depuis 2019, une attention particulière est portée aux victimes de violences familiale, ainsi qu'aux jeunes majeurs. Des partenariats sont également développés pour accompagner les personnes ayant des problèmes de santé mentale.

**Nombre de mesures d'accompagnement par an :** 43 ménages accueillis sur la première phase du projet dépassant ainsi les objectifs initiaux fixés (30 ménages). 23 nouveaux ménages accueillis en 2019, année de prolongement du dispositif.

### Les partenaires du projet

**Les porteurs du projet :** Le projet est co-porté par Alogéa et l'Office Départemental Habitat Audois en partenariat avec l'ADAFF et SOLIHA en charge de l'accompagnement social dans le logement.

#### Les partenaires opérationnels :

L'action compte également sur la participation active de l'Etat (DDCSPP) et d'associations du secteur social qui constituent, avec les porteurs, le Comité de pilotage du projet.

### La mise en œuvre



#### Déploiement et contenu du projet

#### Une plateforme partenariale associant l'Etat, les bailleurs et les partenaires en charge de l'accompagnement social

Le dispositif associe plusieurs partenaires dans l'identification des ménages et le suivi et pilotage du dispositif.

Sur le volet « maintien », les CESF des bailleurs identifient les ménages dans le parc social pouvant rentrer dans le dispositif.

La DDCSPP, par le biais de la commission DALO, peut solliciter le dispositif des « 10 000 » ; elle est la principale porte d'entrée pour le volet « accès ».

Les partenaires d'ASAE se rencontrent sur une base mensuelle, dans le cadre d'un comité de pilotage qui vise un suivi des situations en cours d'accompagnement, et un arbitrage des situations pour valider l'entrée dans le dispositif.

#### Un diagnostic renforcé, vecteur d'une meilleure identification et prise en charge des problématiques

ASAE repose en premier lieu sur la réalisation d'un diagnostic social réalisé par les travailleurs sociaux de l'ADAFF. Le diagnostic s'appuie sur « l'aller-vers », par le biais d'une rencontre sur le lieu de vie du ménage ce qui permet une prise en compte dans l'environnement de ce dernier. Ce diagnostic permet de cerner, au-delà des difficultés repérées par le bailleur, le niveau d'autonomie du ménage, son potentiel d'action, son implication possible et souhaité dans ce dispositif d'accompagnement.

#### Un accompagnement à intensité variable porté par l'ADAFF et SOLIHA en fonction des besoins identifiés

A l'issue du diagnostic, des préconisations sont faites indiquant la nécessité ou non d'un accompagnement ainsi qu'une première évaluation de son intensité et de sa durée. Le comité de suivi donne son avis et valide ou non un accompagnement.

S'il s'engage, l'accompagnement peut relever de 3 modèles :

- 1<sup>er</sup> niveau : Accompagnement du ménage vers les dispositifs de droit commun
- 

- 2<sup>ème</sup> niveau : Accompagnement Global Adapté nommé ASEA (Accompagnement Socio-éducatif Adapté), de type CHRS hors les murs
- 3<sup>ème</sup> niveau : Accompagnement Global Renforcé (intermédiation locative + ASEA)

L'accompagnement est ainsi personnalisé et adapté aux besoins du ménage et relève de différents leviers d'actions mobilisables tout ou partie :

- Accompagner sur les modes de vie ;
- Accompagner l'appropriation du logement et son environnement ;
- Soutenir la gestion des actes de la vie quotidienne (gestion budgétaire et administrative) ;
- Informer et éveiller sur les droits et devoirs du locataire en plaçant régulièrement, au cœur de l'accompagnement, le bailleur social comme un interlocuteur accessible ;
- Valoriser et /ou développer les compétences du ménage à savoir-faire, à savoir-être, à agir afin de le rendre acteur de son projet dans le logement ;
- Accompagner le ménage à percevoir ses fragilités et à créer un lien durable avec les partenaires adaptés.

#### Moyens mobilisés

**Moyens humains :** Côté Habitat Audois, le dispositif s'est progressivement accompagné d'un recrutement d'une intervenante sociale, pour assurer, entre autres, le suivi du projet. Pour Alogéa, le projet est venu confirmer et renforcer l'action sociale de l'organisme, qui s'est depuis 2015 consolidé avec 2 recrutements d'intervenants sociaux contribuant fortement à la mise en œuvre du projet. Le pilotage est toutefois porté par la DGA d'Alogéa, par le Directeur des relations sociales côté Habitat Audois.

**Moyens financiers :** Le coût du projet s'élève à 53 400€/ an (160 200€ pour la période 2016-2018) financés pour moitié par le FNAVDL au titre des « 10 000 logements Hlm accompagnés » et sous fonds propres des bailleurs.

Le projet s'est prolongé sur 2019 et 2020, avec un financement de 20K€ au titre du FNAVDL, et un reliquat complémentaire de la DDCSPP, qui ont permis de garantir la continuité jusqu'à fin 2020. Les coûts non couverts ont été assumés par les deux bailleurs sur la période.

### Les enseignements

#### Résultats et points forts

##### Les chiffres clés sur 3 ans

100 ménages présentés en comité de suivi

74 diagnostics préconisés (34 sur le volet « accès » ; 40 sur le « maintien ») et 61 effectivement réalisés

47 accompagnements ASEA terminés (dont 2 IML en cours) et 23 nouveaux accompagnements enclenchés en 2019.

#### La mise en place d'une plateforme partenariale utile et reconnue sur le territoire

Le partenariat consolidé au fil de la mise en œuvre du dispositif ASAE a été vecteur d'une offre d'accompagnement devenue indispensable pour le suivi de situations les plus complexes aussi bien au sein des organismes HLM que sur l'ensemble du territoire audois, où ASAE est aujourd'hui un outil connu et reconnu, sollicité par l'Etat (DDCSPP) et un maillage partenarial qui s'est progressivement élargi à de nouveaux acteurs relais.

Le projet a permis d'optimiser l'articulation avec les dispositifs de droit commun et développer une véritable culture partagée de l'accompagnement social et du parcours logement.

« Pour cimenter le partenariat, il apparaît important de prendre le temps de l'installer en développant un langage commun, en partageant sur les marges de manœuvre et les contraintes de chaque partie, pour assurer au partenariat sa qualité. »

#### Une forte adhésion des publics orientés vers le dispositif, favorisée par une souplesse d'intervention

Mobilisant l'aller-vers et reposant sur un cadre agile d'accompagnement, ASAE offre la garantie d'une adhésion des publics à leur parcours. Le faible taux de rupture (6 ménages sur les 47 entrés sur la période 2016-2018) affiché par la première cohorte souligne l'intérêt du « sur-mesure » ici proposé.

Quelques points d'attention sont à prendre en compte :

- Sur l'accès au logement, des difficultés possibles entre l'offre disponible et la demande exprimée et la question des « temporalités » qui ne sont pas les mêmes. Par exemple, l'attente de la livraison d'un logement neuf qui a pris du retard. Certaines personnes qui ont accepté un accompagnement, ont pu ensuite avoir des difficultés pour y adhérer ; le logement paraît être l'outil « de base » nécessaire à l'adhésion des ménages dans le cadre de ce dispositif.
- Un manque de référence auprès des institutions et acteurs du droit commun, qui peut complexifier et rallonger les parcours.
- Un enjeu de plus forte valorisation du projet qui pourrait prendre appui sur un dispositif de suivi qualitatif plus fins des parcours.

#### Suites et perspectives

Le dispositif apparaît comme une porte d'entrée pour la mise en place du plan « logement d'abord » sur le territoire. Pour la suite, la question de sa pérennisation reste un sujet, notamment avec la perspective de fin du financement à horizon 2020. L'une des conditions de réussite réside dans la recherche de cofinancements mobilisables pour le développement du dispositif.

Si les deux organismes ont d'ores et déjà garantis une participation sous fond propre, des financements additionnels restent à trouver pour appuyer les ambitions de montée en charge et de développement.

ASAE a vocation à se prolonger et à développer une palette d'outils complémentaires pour parfaire l'accompagnement « à la carte » proposé. Figurent parmi les ambitions : la mise en place d'action collective en complément des approches individuelles ; l'Intermédiation Locative en appui aux problématiques liées à la santé mentale. Si ces dimensions n'ont pas pu être investies à la hauteur de attendues, elle reste des perspectives à saisir pour l'avenir.

#### Contacts

- › **Alogéa** : Marianne Ricome – DGA : [marianne.ricome@aloguea.fr](mailto:marianne.ricome@aloguea.fr)
- › **Habitat Audois** : Laurent Gonzalez – Directeur des relations sociales : [l.gonzalez@habitat-audois.fr](mailto:l.gonzalez@habitat-audois.fr)